



AVIS

BUDGET PRIMITIF 2020

DECEMBRE 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

Avec un budget primitif de 3850 M€, le budget 2020 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Les marges de manœuvre qui en résultent représentent un atout pour notre Région, qui est en capacité de libérer les fonds nécessaires à des investissements de qualité. Le CESER souligne, d'une part, que l'Etat devrait respecter ses engagements. D'autre part, le CESER formule des observations sur certains secteurs comme la formation professionnelle, représentant un investissement d'avenir au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Dans son ensemble, le document budgétaire présenté pour cette session bénéficie d'une lisibilité grandement améliorée dans sa présentation, ce qui contribue à une meilleure compréhension des répartition, choix et enjeux budgétaires.

Par ailleurs, l'exécutif régional propose une « **évaluation** systématique des politiques régionales » à laquelle le CESER, qui se consacre déjà à l'évaluation des politiques publiques à travers un groupe de de travail, souhaite être associé.

Comme tout document financier, le projet de Budget primitif représente un devoir de transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes ; le CESER, par son analyse, participe à une meilleure compréhension des investissements pour notre grande région.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

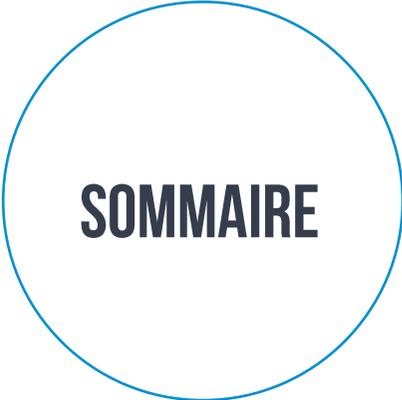
AVIS

2019-23



PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

► INTRODUCTION	6
► LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020	7
Comparaison entre budget primitif et orientations budgétaires.	8
Economie générale de l'évolution du budget primitif de 2019 à 2020 ...	9
► Une recentralisation de l'apprentissage qui modifie la structure des recettes	9
► L'évolution des dépenses	11
► LES OBSERVATIONS DU CESER	13
Une lisibilité du document améliorée	13
Un budget qui s'inscrit pleinement dans la continuité des exercices précédents.....	13
L'Etat devrait respecter ses engagements : c'est une question de crédibilité de la parole donnée	14
Les interrogations du CESER	14
Des annonces sur l'évaluation qui vont dans le bon sens	15
► DÉCLARATION DES GROUPES	18
► RÉSULTATS DES VOTES	23
► CONTACTS	31



INTRODUCTION

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité des orientations définies par l'Exécutif régional. Son montant est de 3 850 M€ (y compris le remboursement de la dette et hors crédits revolving), en hausse de 18 M€ soit un peu moins de 0,5 % par rapport à 2019 sans tenir compte des changements de périmètre abordés dans cet avis.



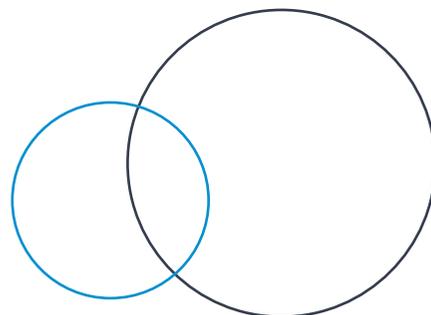
LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020



COMPARAISON ENTRE BUDGET PRIMITIF ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

	En M€ (aux arrondis près)	OB 2020 (CA réalisé estimé)	BP 2020	Ecart	
Recettes					
Recettes de fonctionnement		3089	3082	-7	-0,22 %
Recettes d'investissement hors emprunt		304	342	+38	12,50 %
Emprunt		192	426	+ 234	
Total		3585	3850	+ 265	
Dépenses					
Fonctionnement		2327	2449	+122	5,24 %
Investissement hors capital		1080	1225	+145	13,00 %
Capital dette		177	176	-1	
Total		3584	3850	+266	

La différence entre les orientations budgétaires et le budget primitif fait apparaître des taux de mandatement en continuité avec les exercices précédents.



ECONOMIE GÉNÉRALE DE L'ÉVOLUTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2019 À 2020

UNE RECENTRALISATION DE L'APPRENTISSAGE QUI MODIFIE LA STRUCTURE DES RECETTES

L'évolution des recettes est le résultat de dynamiques contraires dues principalement au changement de périmètre lié à la recentralisation de la compétence apprentissage. A noter que les recettes de fonctionnement baissent de 108 M€.

En matière de fiscalité

- La Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises dont les régions en bénéficient pour 50 %, connaît une évolution proche de celle du PIB de l'année N-2, l'estimation pour 2020 d'une évolution de 2 % par rapport à 2019 conduit à une augmentation de + 23 M€.
- La Fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée transférée aux régions par la loi de finances 2018 en lieu et place de la Dotation générale de fonctionnement. Pour 2020 une progression estimée de 3 % par rapport au BP2019 conduit à une évolution de + 22 M€ par rapport au BP 2019.
- La taxe sur les cartes grises dont l'évolution à la hausse est estimée à 1% correspond à 2,8 M€.
- L'évolution majeure concerne la ressource fiscale assise sur la taxe d'apprentissage. En effet, la loi avenir professionnel a transféré la compétence apprentissage aux branches professionnelles. De ce fait les régions ne perçoivent plus les 51 % de taxe d'apprentissage

qui leur était dévolue ainsi que les 3 fractions de TICPE dédiées : « financement de l'apprentissage », « prime à l'embauche » et « TPE jeunes apprentis ». Cela a un effet de 244 M€ (205 + 39) à la baisse sur les recettes de la Région.

- Dans le cadre de la loi de finances 2020, l'Etat a prévu un mécanisme de compensation estimé à 31,8 M€ dont une part est restituée sous forme de TICPE 21,8 M€ et une autre sous forme de dotation 10 M€.
- Une stabilisation relative des autres recettes fiscales.

Concernant les concours financiers de l'Etat

- Outre la compensation pour perte de la compétence apprentissage évoquée plus haut, un fonds de soutien à l'apprentissage a été prévu. Ce fonds qui doit permettre aux régions de contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique sont identifiés, est estimé à 15,6 M€ en fonctionnement. En investissement le fonds d'investissement apprentissage qui résulte de la même logique, serait estimé à 15 M€.
- D'autre part si la dotation globale de décentralisation est stable, les dotations régionales de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) et pour transfert de compensation d'exonérations connaissent des baisses respectives de 3 M€ et de 0,5 M€ dans le cadre du projet de loi de finances 2020. Cette baisse est contraire aux annonces du gouvernement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Concernant les autres recettes

- Les fonds européens progressent de 29 M€ en fonctionnement et 25 M€ en investissement, en cohérence avec les projections de dépenses à réaliser au titre de la fin de la programmation 2014-2020. Les fonds européens gérés par la Région apparaissent comptablement en dépenses et en recettes.
- Le Fonds de Compensation de la taxe sur la valeur ajoutée connaît une progression de 9 M€ corrélée aux travaux entrepris par la Région sous sa maîtrise d'ouvrage.
- Les recettes liées au transport scolaire et non urbain enregistrent une hausse de 15 M€, cette progression étant consécutive à la reprise en gestion directe dans les départements de l'Ain et du Cantal dès janvier, et dans le Puy de Dôme en septembre.
- Les recettes diverses sont estimées en fonctionnement à 50 M€ contre 33 au BP 2019, cette augmentation est principalement due au transfert de l'Etat dans le cadre de la régionalisation des pôles de compétitivité et du programme « ambition région innovation, industrie du futur » conduit en partenariat avec l'Etat.
- En investissement, les recettes sont estimées à 45 M€ contre 15,2 M€ en 2019. L'augmentation résulte du reversement attendu des avances de trésorerie consenties aux CFA en 2019 pour les accompagner dans la période de transition consécutive à la loi « avenir professionnel ».

Concernant l'emprunt d'équilibre, la variation est de - 6 M€ par rapport à 2019

- L'autorisation maximale d'emprunt de 426 M€ est à

comparer avec le montant de 192 M€ estimé dans le document d'orientations budgétaires, le différentiel s'explique par les taux de mandatement en lien avec la remarque sur ce point évoquée en page 8.



L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Evolution des budgets par fonction du BP 2019 AU BP 2020 hors charge de la dette (Elaboration CESER)

En M€	Investissement			Fonctionnement		
	BP 2019	BP 2020	Variation	BP 2019	BP 2020	Variation
Services généraux	21,0	34,0	13,0	140,77	140,715	0
F pro et apprentissage	24,8	24,8	0	521,688	356,86	-164,83
Enseignement	360,2	360,2	0	454,7	449,353	-5,17
Culture sport loisirs	34,2	48,0	13,8	63,09	63,09	0
Santé action sociale	11,5	11,5	0	4,60	4,60	0
Aménagement du territoire	142,2	142,2	0	12,00	12,00	0
Gestion Fonds européen	60,0	61,1	1,1	26,24	37,80	11,56
Environnement	36,2	54,3	16,1	25,90	27,90	2,00
Transports	244,0	270,0	26,0	1140,50	1188,00	47,50
Action économique	215,0	218,0	3,0	102,80	102,80	0
TOTAL	1150,0	1225,0	75,0	2559,68	2449,89	-109,79

Les dépenses de fonctionnement

Si les dépenses de fonctionnement diminuent en écritures réelles de 110 M€, à périmètre constant, elles connaissent une augmentation contenue à 1,2 % ce qui est conforme au plafond du contrat de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement signé entre l'Etat et la Région. La Région qui pouvait bénéficier d'une marge de manœuvre à 1,35 % avait choisi de

contractualiser à 1,2 %. Il faut souligner que deux axes transversaux sont principalement évoqués dans le BP 2020 au-delà de la présentation thématique classique du budget : l'action en direction de l'environnement et du développement durable, qui en valorisant l'ensemble des actions en lien direct avec les enjeux de cette thématique, représente 1570 M€ dont 1430 M€ pour la seule politique des transports, d'une part et la sécurité d'autre part pour 55 M€. Concernant les

politiques thématiques on note :

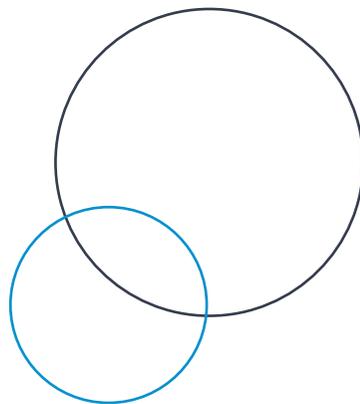
- La baisse des dépenses de fonctionnement de la fonction formation professionnelle et apprentissage (-164,83 M€) est uniquement imputable à la recentralisation de la compétence apprentissage. Les sous-fonctions formation professionnelle et formations sanitaires et sociales sont stables.

- L'enseignement connaît une légère baisse enregistrée sur la sous-fonction autres services périscolaires et annexes (-5,17 M€), correspondant à la seconde phase de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires qui se traduit par la substitution d'une dépense de fonctionnement par de l'investissement.
- La fonction gestion des fonds européens connaît une progression de 11,56 M€ dans le cadre de la dernière année de la période 2014-2020 qui devrait voir une amplification des paiements pour éviter le dégageant d'office et la préparation de la future programmation.
- Les transports connaissent une augmentation importante (+ 47,5 M€) principalement imputables aux charges relatives :
 - À la mise en place du Léman express, la Région prenant à sa charge l'exploitation de cette nouvelle offre (+ 25 M€)
 - À la modification du périmètre de l'offre de transport scolaire géré par la Région suite à la reprise en gestion directe des cars scolaires de l'Ain, du Cantal et du Puy de Dôme. Cette gestion était jusqu'alors déléguée à ces départements.
- Concernant l'action économique, le fonctionnement est stable alors que la Région va se voir transférer la responsabilité des pôles de compétitivité. Les dépenses devraient augmenter à hauteur du transfert de charges.
- Les dépenses de fonctionnement des autres fonctions sont stables.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 75 M€ pour financer un volume d'investissement de 1,225 Md€

- Concernant les services généraux le budget d'investissement connaît une augmentation de 13 M€ pour des travaux et pour financer d'éventuelles acquisitions.
- La fonction culture sports loisirs augmente de 13,8 M€ soit 40 %. Cette augmentation concerne la culture pour « le plan de préservation du patrimoine ». Pour le sport il s'agit de soutien aux projets d'équipement sportif et à la rénovation des CREPS.
- L'environnement connaît une augmentation importante de + 16,1 M€ soit 44 % pour faire face à son rôle de chef de file et à sa compétence stratégique en matière de Climat/Air/Energie, de biodiversité et du traitement des déchets (augmentation de + 10 M€). Cela s'inscrit dans l'annonce d'un doublement sur 2019-2021 du budget régional sur cette politique.
- Le budget d'investissement des transports est en hausse de 26 M€ soit un peu plus de 10 % principalement consacrés aux nouveaux matériels roulants RégioLis, et aux infrastructures.
- Les autres politiques ont un budget d'investissement stable.





LES OBSERVATIONS DU CESER

UNE LISIBILITÉ DU DOCUMENT AMÉLIORÉE

Le CESER constate une nette amélioration de la présentation du document budgétaire qui en facilite grandement la lisibilité. Ainsi la présence d'un tableau de dépenses par sous-fonction est très utile à la lecture des évolutions sans nécessiter une extraction fastidieuse du plan comptable. La présentation des dépenses par nature pour les axes transversaux tels que l'environnement et la sécurité mériterait d'être étendue.

Le CESER note également, pour l'essentiel, que les inflexions des budgets de chaque fonction sont assez précisément décrites et rapportées dans le texte aux objectifs visés. Néanmoins, le rappel des montants dans le texte pour l'ensemble des fonctions faciliterait grandement la lecture.

En revanche, le chapitre consacré à la formation continue est très peu renseigné. Le CESER le regrette compte tenu de son montant important 200 M€ et du fait que cette politique régionale a connu une baisse conséquente lors des derniers exercices (150 M€ en 3 ans).

UN BUDGET QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LA CONTINUITÉ DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Le projet de budget primitif s'inscrit dans la continuité de la politique régionale engagée depuis 2016. L'exécutif a atteint en 3 exercices son objectif annuel d'économies de 300 M€ en budget de fonctionnement. Depuis le début de la mandature ce sont plus de 980 M€ d'économies cumulées de fonctionnement qui sont constatées.

En premier lieu, concernant la formation professionnelle, le CESER s'interroge sur les mouvements internes. Les annonces en matière d'orientation, devront se traduire par des dépenses supplémentaires (3 M€). Cela signifie probablement un redéploiement. Dans tous les cas, le texte ne permet pas de le comprendre. Dans le document comptable, la ventilation des dépenses fait apparaître une section autres qui représente plus de la moitié du budget global, et cela n'en facilite pas la lisibilité. Les moyens pour répondre aux besoins à la fois des métiers en tension et des publics à la recherche d'emploi auraient mérité un développement plus argumenté, d'autant plus que la Région ne s'est pas inscrite dans le PIC (plan d'investissement dans les compétences)

Par ailleurs, les services généraux connaissent une augmentation importante des dépenses d'investissement de 13 M€ consacrés aux travaux et aux éventuelles acquisitions. Cela aurait mérité une précision dans le document.

Sur la fonction économie, la régionalisation des pôles de compétitivité s'accompagnerait d'un transfert de 1,8 M€ en fonctionnement, budget en réduction de 17 % par rapport à 2019. Ce montant consacré à l'animation des pôles de compétitivité, peut s'expliquer par la volonté de mobiliser les entreprises. Il faut toutefois s'interroger sur une baisse qui intervient au moment du transfert de compétences aux régions.

Le transfert de cette compétence par l'Etat s'accompagnerait d'une dégressivité sur 5 ans de la compensation de l'Etat de 50 % en subvention de fonctionnement et de 33 % en

Le budget 2020 affiche une maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'atteinte d'un haut niveau d'investissement.

Les objectifs politiques énoncés ont été réalisés.

Le CESER souhaite toutefois nuancer le commentaire qui fait mention du rapport annuel de la Cour des Comptes. Si la singularité d'Auvergne-Rhône-Alpes mérite d'être évoquée, il faut noter qu'il s'agit d'une singularité partagée avec les Hauts de France et l'Île de France.

L'ETAT DEVRAIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS : C'EST UNE QUESTION DE CRÉDIBILITÉ DE LA PAROLE DONNÉE

Le CESER souhaite insister sur la nécessité pour l'Etat de respecter ses engagements auprès des collectivités. Plusieurs points méritent d'être soulignés.

La recentralisation de l'apprentissage s'écarte des règles de compensation sur deux points.

- Sur le calcul des charges en fonctionnement et en investissement, l'Etat s'écarte des règles usuelles de transferts de compétence, telles qu'elles sont précisées dans la loi organique consécutive à la réforme constitutionnelle de 1993. Celles-ci consistent à établir des moyennes pluriannuelles de dépenses (3 ans en fonctionnement, 5 ans en investissement). A la lecture du projet de loi de finances 2020, cela conduit à une perte annuelle de 15 M€ pour la Région.

- Concernant les primes d'apprentissage, la loi supprime toute recette à compter de 2020, sans prévoir de compensation pour la « sortie en sifflet » du dispositif, c'est à dire les primes pour les contrats en cours que la Région devra assumer en 2020 et 2021. La perte est estimée à 9 M€.

De plus l'Etat contrevient à son engagement de ne pas baisser les dotations en contrepartie du respect d'une norme d'évolution de la baisse locale (contrat de maîtrise des dépenses locales) comme évoqué dans la première partie. La perte est estimée à 3 M€ pour la Région sur la DRCTP et 0,5 M€ pour la dotation de transfert d'exonérations.

Au total ce sont 27,5 M€ d'engagements non tenus par l'Etat dans le cadre du budget annuel. Au-delà de la dimension financière, il s'agit de la crédibilité de la parole donnée et d'un coup de griffe aux principes de la contractualisation. Le CESER le regrette vivement.

Cependant l'impact global de ces mesures de pertes de dotations, estimé par l'Exécutif à 1,2 milliard d'euros sur le mandat, doit être largement nuancé. La dynamique des mécanismes de compensation via la CVAE et la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée, viennent compenser une part non négligeable du manque à gagner qu'il convient d'intégrer pour une estimation plus pertinente.

subvention d'investissement. Dans cette régionalisation, on peut s'interroger également sur les conditions techniques envisagées, l'Etat gardant la compétence de labellisation des pôles. Le CESER souligne que cette modification s'opère dans un contexte de désengagement de l'Etat sur l'accompagnement des entreprises (réorganisation des DIRECCTE) sans transfert de moyens aux Régions. On peut rapprocher l'interrogation du CESER des relations avec l'Etat développées au point précédent.

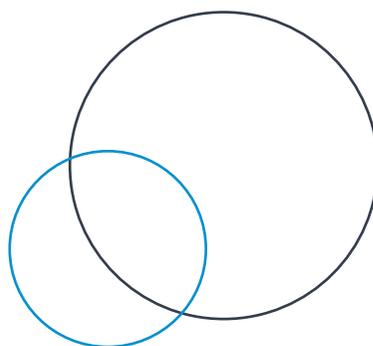
Enfin, le CESER note le basculement des allocations de recherche octroyées par la Région du budget de fonctionnement vers l'investissement. Cette pratique qui était celle de

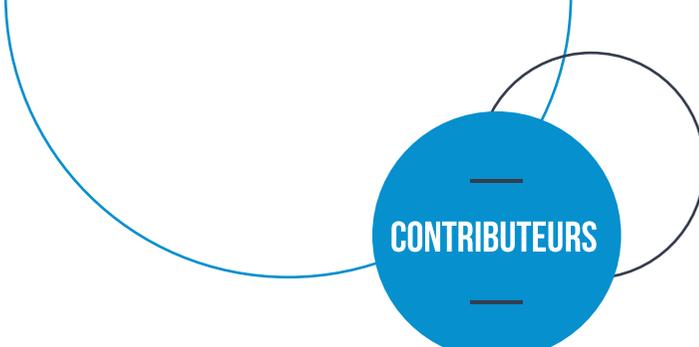
l'ex Région Auvergne va dans le sens des recommandations formulées par le CESER dans ses avis précédents de faire de certaines dépenses de fonctionnement des investissements d'avenir. Le CESER s'en réjouit et recommande le développement de cette méthode de comptabilité à d'autres champs.

DES ANNONCES SUR L'ÉVALUATION QUI VONT DANS LE BON SENS

Le CESER se réjouit particulièrement de l'annonce de l'Exécutif de mobiliser tous les leviers de rationalisation possibles, notamment en procédant à « une

évaluation systématique des politiques régionales ». Le CESER ne doute pas que l'Exécutif régional trouve les voies et moyens pour l'associer pleinement à cette démarche comme la loi NOTRÉ le prévoit et s'y prépare activement. Le CESER s'est doté d'un groupe de travail dédié à l'évaluation. Celui-ci élaborera un bilan de certaines politiques régionales à l'horizon de l'été 2020. Ce bilan portera notamment sur la formation professionnelle et les contrats ambition Région.





CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- BENCHARAA Myriam (CCIR)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUBOSCQ Hervé (CPME)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

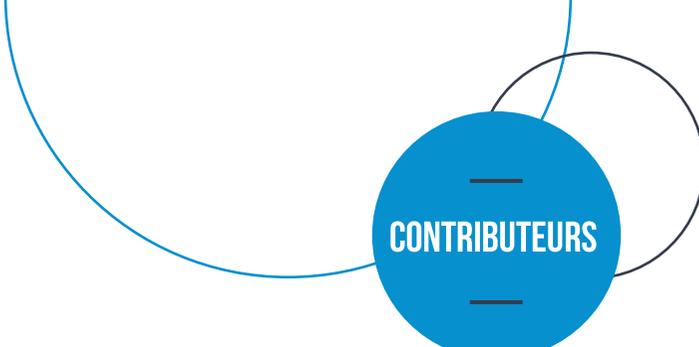
COLLÈGE 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

COLLÈGE 3*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)
- MEKKEDEM Nassim (FAGE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget- Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

COLLÈGE 2*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

COLLÈGE 3*

- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- RAYNAUD Frédéric (URIOPSS)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

DÉCLARATION DES GROUPES

► INTERVENTION DE BRUNO TARLIER, AU NOM DU COLLÈGE 1

Monsieur Le Président, Chers Collègues,

Sans surprise, ce budget primitif 2020 du Conseil régional AURA reprend quasiment en tous points la ligne de conduite décidée au début du mandat.

Depuis le début du mandat, la Région économise 300 millions d'euros sur le fonctionnement annuel soit 980 millions d'euros actuellement qu'elle aura injecté, en plus, en investissements. Ces investissements vont s'élever, cette année, à 1 milliard 225 millions d'euros, même si la comptabilité publique ne s'apparente pas complètement à celle du privé, l'exercice nous paraît intéressant.

Les postes principaux :

- Enseignement
- Aménagement du territoire
- Transports
- Action Economique

Restent globalement bien pourvus avec un coup de pouce pour le transport (prise en charge de transports par cars dans de nouveaux départements).

L'Environnement, cinquième poste reçoit une dotation en forte augmentation et ceci reste dans la logique actuelle et prégnante du réchauffement climatique.

On peut dire que globalement ce budget primitif nous satisfait.

Deux points d'interrogation restent à surveiller :

- Le nouveau mode de l'apprentissage dont le financement principal est confié à France Compétence. L'équilibre budgétaire que l'Etat doit distribuer aux Régions, sur le calcul des charges en fonctionnement et investissement, sera -t-il au bon niveau ? Rien n'est moins sûr.
- Quant au transfert de la charge des pôles de compétitivité, avec une baisse de la dotation de l'Etat de 17% en 2020 et de moins 40% en 2022, le collège 1 considère cette opération comme inéquitable.

Mais globalement, cette présentation de budget va dans le bon sens, on note au passage, une présentation plus lisible qu'auparavant.

En tout état de cause et sauf intervention individuelle d'un membre du collège 1, ce dernier votera le présent avis.

► INTERVENTION DE ANTOINE FATIGA, AU NOM DE LA CGT

Ainsi que l'a rappelé Etienne BLANC lors de sa présentation à la commission 10, le budget primitif 2020 de notre Région s'inscrit dans la « droite ligne des précédents »

L'Exécutif régional poursuit son exercice d'auto-promotion, s'appuyant sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les finances locales de septembre 2019, pour s'autoproclamer meilleur élève de la Nation concernant la baisse des dépenses de fonctionnement et se mettant en concurrence avec d'autres régions : Ile de France et Hauts de France. Nous nous permettons donc de rappeler que la Région, en tant que collectivité territoriale est au service de l'intérêt général, et non au service de l'agence de notation Standard and Poors ou de certains lobbyings financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget communication de la Région est au service des citoyens d'AURA, et qu'une campagne publicitaire dans le métro parisien n'est peut-être pas la cible prioritaire.

De même, la promotion de la politique régionale devrait valoriser aussi, le travail des 9000 agents qui mettent en œuvre au quotidien ses projets, et non pas l'action de son seul président.

S'agissant du rapport qui sera présenté en assemblée régionale, nous saluons l'effort des services avec l'élaboration d'un tableau de dépenses par sous fonctions mais il aurait été plus efficace de rappeler certains chiffres au sein des différents chapitres pour faciliter la compréhension et la lecture.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les 2 axes transversaux choisis pour valoriser l'action de l'Exécutif ne sont pas neutres à un an de la fin du mandat puisque l'environnement et la sécurité seront vendeurs, électoralement parlant.

Néanmoins, certains domaines thématiques restent peu accessibles. Ainsi, concernant la formation professionnelle, nous prenons note que la nouvelle baisse de dépenses de fonctionnement provient essentiellement de la recentralisation de la compétence apprentissage. Cependant, le manque de transparence relatif aux 200 millions budgétés dans la rubrique « autres » est préjudiciable, non seulement à la compréhension, mais à la lisibilité et la transparence des politiques publiques. Il est néanmoins permis de penser que la création de l'agence régionale d'orientation figure à ce chapitre.

Concernant les dépenses d'investissement, nous notons la hausse concernant le sport et la culture : +13,8 millions, ainsi que celle de l'environnement +16,1millions, même si les efforts ne sont pas à la hauteur des besoins et que l'Exécutif poursuit parallèlement le financement des canons à neige, ce qui est pour le moins paradoxal, compte tenu de l'urgence climatique. Autre paradoxe sur un budget d'environ 80 millions concernant l'agriculture, 3 uniquement concernent le bio, la Région qui aime multiplier les podiums est beaucoup plus discrète lorsque nous apprenons qu'elle est passée de la première région bio de France à la 3ème....

En ce qui concerne les recettes, nous prenons en compte le non-respect des engagements de l'Etat sur la compensation de la recentralisation de l'apprentissage et de la baisse de certaines dotations. La finalité de ces baisses continues, ne serait-elle pas pour l'Etat de mettre les collectivités territoriales sous tutelle, tout en se désengageant de ses compétences ?

Le transfert des pôles de compétitivité en 2020, certes revendiqué par l'association des Régions de France, entraîne néanmoins, la disparition de la coopération Etat/région, et revient peu ou prou à régionaliser l'innovation, donc renforcer la concurrence et la compétitivité des territoires.

Les recettes de la Région sont essentiellement constituées de la CVAE, donc la santé économique et la TVA, donc la consommation, ce qui laisse peser des inquiétudes sur l'avenir en cas de crise économique.

Nous notons l'augmentation de la CVAE de 2%, première ressource régionale, pour la CGT, elle devrait être profondément réformée tant par son assiette que par son élargissement à toutes les entreprises.

L'urgence serait de mettre en place un pôle financier public régional qui intégrerait la Banque des territoires, la BPI et l'urgence serait de réorienter les investissements écologiques, sociaux, dans la recherche et le développement compte tenu des taux historiquement bas.

L'urgence serait d'investir non seulement dans les infrastructures, mais aussi dans l'humain : Investir des millions d'euros dans la vidéo surveillance permettra certes d'arrêter certains agresseurs, mais investir sur l'emploi aurait peut-être permis d'éviter à certaines personnes d'être agressées. Sanctuariser les lycées par l'installation de portiques, revient à reporter à l'extérieur de l'établissement l'insécurité, mais n'apporte aucune plus-value sur le vivre ensemble au sein d'un quartier ou l'aménagement de son territoire.

A ce titre, le SRADDET est une illustration de cette politique ambivalente : un schéma censé être prescriptif, le rendant opposable aux documents de rang inférieur mais qui entretient un flou peu artistique pour près de 50% des contributeurs à l'enquête publique.

Par ailleurs, Monsieur BLANC a annoncé le 11 décembre vouloir saisir le CESER pour la poursuite de la simplification, voire un choc de simplification et une rationalisation des services. Simplifier ne rend pas tout transparent et équitable, la CGT sera vigilante à ce que l'action publique ne se réduise pas à une rédaction de chèques, sans intermédiaire, ni ingénierie, mais avec un contrôle de l'argent public exercé par des fonctionnaires. Le statut est le garant de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du marché et des politiques.

Dans cette attente, la CGT votera l'avis du CESER.

► INTERVENTION DE JEAN BARRAT, AU NOM DE LA CFDT

Monsieur le Président du CESER, Mesdames Messieurs les conseillers chers collègues

Année après année, l'examen du BP nous amène aux mêmes commentaires :

la théâtralisation de résultats décrétés exceptionnels, des difficultés de lisibilité des documents budgétaires, une ambition régionale réduite à des notations d'agence, etc.

Cette année, rien de bien nouveau en réalité, ce qui nous amène à mettre en exergue cinq points :

1/ Une présentation comptable encore à améliorer :

La Région met deux axes transversaux en exergue, l'environnement et la sécurité, et nous fait pour le coup une double présentation par nature et par fonction.

Nous demandons depuis longtemps que cela soit la règle pour l'ensemble du budget au lieu de s'en tenir au strict minimum légal comme le fait la Région : bravo, il y a donc là un point positif que nous encourageons afin que cela se généralise et se systématisse, ce qui permettrait de répondre aux besoins d'informations d'ordre politique, économique ou statistique.

2/ Un document encore trop lourdement auto promotionnel.

L'Exécutif ne relâche pas son effort : la Région serait cette année encore championne du monde toutes catégories en matière de gestion.

Outre le fait qu'il y a d'autres régions qui font parfois aussi bien, parfois mieux, on sent bien le côté utilitariste de cet exercice de distribution des oscars.

Que signifie avoir baissé de 3 % son fonctionnement ou accru de 2 % son épargne brute pour le citoyen d'Auvergne-Rhône-Alpes qui demande surtout une amélioration de sa qualité de vie dans son territoire ?

Et puis soyons sérieux : pour juger des effets d'une politique régionale et de ses incidences financières, encore faudrait-il accepter l'idée d'une véritable évaluation des politiques publiques et avoir le volontarisme politique suffisant pour s'y engager.

On est loin du compte bien que la loi y oblige les régions.

Nous passerons cette année sur le leitmotiv de la baisse de la fiscalité qui permet de resservir chaque année l'alignement du tarif du cheval de carte grise d'Auvergne sur Rhône-Alpes avec 2 € d'enjeu pour une décision qui remonte à 2016 !

3/ La lancinante question des investissements :

Toujours dans le même esprit, le document régional affirme fièrement que notre Région est celle qui a le plus baissé ses dépenses de fonctionnement depuis 2015, ce qui pose à nouveau le problème de la définition et de la distinction fonctionnement/investissement.

Il nous semblerait tellement plus juste de parler de dépenses d'intervention qui d'ailleurs associent souvent investissement et fonctionnement.

On le voit par exemple avec la baisse du fonctionnement de 5 M€ sur l'enseignement générée par l'intervention régionale sur la gratuité des manuels scolaires.

Cette intervention s'opère non plus par une aide aux familles, la région achète désormais directement ces manuels. C'est sans doute une bonne chose, mais c'est surtout un exemple, certes modeste, de ce à quoi mène la politisation à outrance du dogme de la baisse des dépenses de fonctionnement : en effet, ici on fait la même chose, on aide les lycéens, mais ça devient de l'investissement, c'est magique...

On pourrait aussi prendre l'exemple des 61 M€ figurant dans l'effort d'investissement de ce BP alors qu'il s'agit des montants de fonds FEDER.

4/ Une priorité assez peu prioritaire...

Ce budget met en avant la priorité emploi sans changer d'orientation sur la formation professionnelle.

Après les coupes sans précédent subies par cette politique pourtant cruciale pour le devenir de la région, on voit une stabilisation autour de 200 M€ alors même que la Région prend une nouvelle compétence en matière d'orientation, alors même qu'aucune ambition ne vient, au-delà des CARRED, répondre au défi des métiers en tension et qu'une entreprise sur deux en région dit avoir des difficultés de recrutement...

Si l'on ne peut mesurer l'effort régional sur la formation au-delà du constat sur les coupes drastiques des années passées, on comprend bien que la nouvelle compétence régionale sur l'orientation aurait justifié une forte augmentation du soutien de la Région.

Cette inquiétude est d'ailleurs bien reprise par le projet d'avis de la commission 10 qui nous est soumis.

Quant à l'apprentissage, on regrettera que le soutien se réduise à une aide aux CFA : ne reste plus qu'à espérer que d'autres structures d'accompagnement pourront continuer à jouer leur rôle même sans l'aide de la Région.

L'arrêt de la subvention en 2016 de la région au CNAM d'Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas de nature à rassurer : une ordonnance de juin dernier rendue au TGI de Lyon montre que le manque à gagner lié à la décision de l'exécutif régional est proche du million d'euros. La brutalité de la décision de la Région n'a pas permis au CNAM de s'adapter à la nouvelle donne, alors que son action de formation auprès de 3000 personnes chaque année permettait un accès à des diplômes reconnus par l'Etat et les employeurs dans les domaines des sciences de l'ingénieur, du management et des sciences sociales.

5/ Une ambition régionale réduite à une règle d'or comptable :

Les dépenses de fonctionnement ne pourront pas augmenter plus que les recettes de fonctionnement : voilà la règle d'or que se fixe l'exécutif régional et qui fait passer la comptabilité avant le projet politique.

Nous le disions déjà lors de l'examen des précédents documents budgétaires : au-delà d'un montant de dépenses ou d'un pourcentage, nous cherchons l'ambition régionale au service des citoyens de la Région.

Pour justifier cette règle d'or, on explique que la Région entend maintenir l'appréciation que porte Standard & Poor's car cela lui permet de capter des ressources sur le marché financier à moindre coût.

Et dans la même page du document régional, on rappelle la volonté d'investir sans recourir à l'emprunt. Quelle est la logique ?

Je conclurai par une non-conclusion qui met un focus sur le plus grand des défis, celui de l'environnement.

L'exécutif en fait sa 3^{ème} priorité, alors que le budget qui lui est consacré représente moins de 5 % du total des investissements régionaux.

Même si l'on comprend bien que des soucis environnementaux affectent d'autres chapitres que celui de l'environnement, on est quand bien timide face à l'ampleur du défi.

Il ne nous semble pas que la Région prenne la mesure des enjeux et apporte des réponses à la hauteur.

La CFDT signataire avec plus de 50 organisations du pacte du pouvoir de vivre estime que la question de la transition écologique devrait être réellement au cœur des politiques publiques et pas seulement dans leur affichage.

Nombre de ces interrogations étant reprises dans le projet d'avis qui nous est soumis, la CFDT le soutiendra.

■ INTERVENTION DE JEAN-PIERRE LAC AU NOM DU COLLÈGE 3-4

Le Budget Primitif 2020 (BP 2020) qui nous a été présenté s'inscrit dans la ligne fixée dès le départ de la mandature :

- Un Plan d'Économies sur les dépenses de fonctionnement qui a été réalisé en 3 ans et ne sera pas poursuivi sans pour autant que les efforts de contrôle des coûts ne soient relâchés ;
- D'autant plus que la baisse des dotations se poursuit, ce qui n'empêchera pas de viser un niveau d'Épargne Brute de 760 M€ au Compte Administratif 2020 similaire à celui anticipé pour 2019 ;
- Avec un niveau d'investissement visé à 1,1 Mds€ en 2020, la dette devrait poursuivre sa baisse sans que le niveau du ratio d'endettement, peut être à 3,5 années, soit maintenant perçu comme un objectif en soi.

Cette nouvelle donne financière permettra de viser de nouveaux niveaux d'investissements conséquents tout en conservant un ratio d'endettement raisonnable, inférieur à 4 années.

Le collège 3 4 prend acte de cette évolution parfaitement décrite et détaillée dans le rapport du CESER. Il gage que cet équilibre retrouvé rende possible un soutien au redémarrage de l'économie locale au profit de tous et notamment de l'emploi.

Le collège 3-4 rappelle toutefois que les dépenses de fonctionnement pour la transition écologique, au service de toutes les strates de population, sont aussi un investissement fort sur l'avenir, dans la lutte contre la pauvreté, la formation qu'elle soit pour les lycéens ou professionnelle, le droit des femmes, la rénovation thermique du bâti, l'accès pour tous au sport et à la culture, ...

Il note avec satisfaction que la ligne de subventions soit confirmée à un niveau élevé au BP 2020, niveau sensiblement supérieur aux premières années de la mandature au cours desquelles les subventions aux associations avaient été lourdement pénalisées.

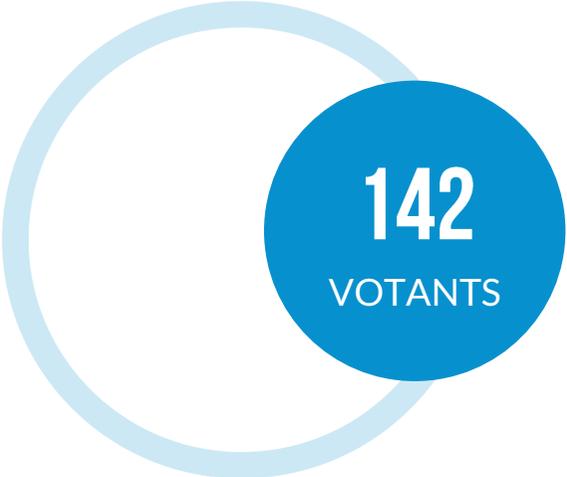
Sans qu'il soit possible de distinguer, dans un exercice budgétaire, la part de subventions dévolue aux associations ou à d'autres types d'organismes, on peut faire les constations suivantes :

- Face à une forte baisse du poste de subventions à la Formation professionnelle ;
- La part de subventions dirigées vers l'environnement et l'économie progresse fortement.

Le Collège 3-4 tient à rappeler la contribution décisive du milieu associatif au fonctionnement général de la région aux plans social, santé, environnemental et économique. Il souligne aussi que le tissu des 160 000 associations de notre région est un employeur conséquent avec plus de 300 000 emplois et qu'il anime plus de 1,5 million de bénévoles contribuant en cela largement au lien social.

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera l'avis du CESER.

RÉSULTATS DES VOTES



142
VOTANTS

141 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

1 S'EST ABSTENU

6 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		DUBOSCQ Hervé				
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence		X				
MARTEL Alain		X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice				
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine				
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROUSSY Delphine	X			
SIVARDIERE Patrick		X				
VRAY Annick	X					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV	
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				X	
		BOCHARD Frédéric				X	
		DELAUME Colette				X	
		GILQUIN Jean-Pierre				X	
		LEYRE Michelle				X	
		PICHOT Arnaud					
		ROUVEURE Gisèle					
		SAMOUTH Pascal					
		SEGAULT Héléne				X	
		TEMUR Héléne					
		VINCIGUERRA Pio					
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie					
		GRANDJEAN François	X				
		LAURENT Bernard	X				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X				
		CARCELES Robert	X				
		CARUANA Laurent	X				
		GALLIEN Sylvie	X				
		GILBERT Madeleine	X				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X				
		HAMELIN Catherine	X				
		MUSSET Sophie	X				
		MYC Michel	X				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna					
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X				
		VELARD Patrick				X	
	3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes		VIALLE Alain	X				
Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X				
GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes		LAOT Patrick	X				
Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes		AUBRY Marc	X				
Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes		GEINDRE Catherine					
Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes		AUSSEDAT Philippe	X				
Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes		CLAVERANNE Jean-Pierre	X				
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes		RAYNAUD Frédéric					
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes		BABOLAT Guy	X				
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes		PROST Michel-Louis	X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		SAGOT Fabrice				
		GALLO Anaïck				
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		Non désigné(e)				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		PROFIT Linda	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉS D'ÉTUDES

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

AVIS

Prévu à hauteur de 3 850 M€, le budget primitif 2020 connaît une hausse de 18 M€ soit un peu moins de 0,5 % par rapport à 2019. En recettes, la recentralisation de l'apprentissage modifie la structure des recettes et entraîne une baisse de 108 M€ en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement baissent en écritures réelles de 110 M€ et connaissent une augmentation de 1,2 % à périmètre constant. Les dépenses d'investissement augmentent de 75 M€ pour atteindre un volume de 1,225Md€.

Le CESER développe ses observations sur la lisibilité améliorée du document, l'inscription du budget dans la continuité des exercices précédents, il insiste sur la nécessité pour l'Etat de respecter ses engagements tant sur les règles de compensation que sur les dotations et il développe ses interrogations sur certains chapitres

Enfin, le CESER prend bonne note de l'intention de l'Exécutif de procéder à une évaluation systématique des politiques régionales et souhaite y être associé comme la loi le prévoit.

BUDGET PRIMITIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | FISCALITE LOCALE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser